

## Lockington, Elliott (SPAC/PSPC)

---

**De :** Roy, Cecely (SPAC/PSPC)  
**Envoyé :** 20 octobre 2020, 18 h 30  
**À :** Kim, Sabrina; Alex Wellstead; Ann-Clara Vaillancourt  
**C. c. :** fitz-morris, James (SPAC/PSPC); Power, John (IC); Lockington, Elliott (SPAC/PSPC); Kusnick, Chelsea (SPAC/PSPC)  
**Objet :** Demandes de renseignements des médias sur FTI / Commentaires requis au plus tard à 18 h 50 / Québecor et Globe

Comme mentionné – veuillez voir ci-dessous les réponses à chacune des deux demandes que nous avons reçues concernant les ventilateurs de FTI : 1) de Québecor (à traduire); et 2) du Globe. D’abord, pour la demande de Québecor – le journaliste s’est entretenu avec l’entreprise.

Le libellé de la réponse a été approuvé jusqu’au niveau du ministre, et nous faisons de notre mieux pour limiter tout ajout qui ne ferait qu’allonger le délai de réponse du ministère, qui est désormais en retard. Le délai est très court, et je m’en excuse, mais très peu de temps nous a été alloué par le ministère qui doit envoyer la réponse. La réponse correspond à une réponse précédemment envoyée à Blacklocks sur le même sujet.

Merci,  
Cecely

---

1.

### Réponse média

#### Québecor

Richer, Jules (Québecor)

**Date de réception de l’appel: octobre-13-20 à 11h25**

**Échéance: octobre-20-20 à 17h**

Niveau 1 - COVID-19: Contrat pour des ventilateurs avec Baylis

### QUESTIONS / RÉPONSES :

**Q1. Quel modèle de ventilateur a été commandé? and Q2. Combien de ventilateurs ont été commandés?**

**R1-R2.** Au nom de l’Agence de la santé publique du Canada (ASPC), et sur recommandation d’un comité d’experts composé de médecins cliniciens, d’experts de la chaîne d’approvisionnement et de spécialistes de la fabrication, Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC) a attribué un contrat de 237 M\$ à **FTI Professional Grade inc.** pour la fourniture de 10 000 ventilateurs V4C-560.  
(<https://rechercherouvert.canada.ca/frict/id/phac-aspc,C-2020-2021-Q1-00567>)

**Q3. Est-ce que la compagnie Baylis Medical est associée comme sous-contractant au bénéficiaire du contrat, FTI Professionnal Grade?**

**R3.** SPAC a attribué un contrat à FTI Professional Grade inc., dont Baylis Medical est un sous-traitant.

~~SPAC n'a participé à aucun accord convenu entre les deux sociétés dans le cadre de leur relation, et traité directement avec~~ FTI Professional Grade inc. ~~et ses fournisseurs.~~

~~Le gouvernement du Canada n'a attribué aucun contrat à Baylis Medical pour des approvisionnements liés à la COVID-19, notamment des ventilateurs.~~

**Q4. Combien de ventilateurs ont été livrés jusqu'à maintenant?**

**R4.** En date du 13 octobre, le Canada avait reçu ~~plus de 3 000~~ ventilateurs dans le cadre de ses différents contrats, ~~notamment des livraisons provenant de fabricants canadiens.~~

**Q5. En accordant le contrat à FTI Professional Grade, le gouvernement Trudeau au début du mois d'avril dernier s'est-il placé en situation de conflit d'intérêts, étant donné qu'un de ses principaux bénéficiaires était député du PLC à peine six mois auparavant? Le conflit d'intérêts possible est d'autant plus patent que le contrat représente une somme majeure, soit 237 millions \$.**

**Q6. Lorsque le contrat pour la fabrication des ventilateurs a été décerné à FTI Professional Grade, le gouvernement fédéral était-il au courant que Baylis Médicale était un sous-traitant important du contrat?**

**Q7. Pourquoi avoir accordé un contrat de cette taille à la compagnie FTI Professional Grade, qui ne dispose d'absolument aucune qualification connue pour produire des ventilateurs médicaux et qui existe seulement depuis le 31 mars 2020, selon le registre canadien des entreprises?**

**Q8. Frank Baylis ou des représentants de Baylis Médicale ont-ils effectué des représentations ou fait des demandes de renseignement auprès du gouvernement fédéral dans le but d'aider FTI Professional Grade à obtenir le contrat des ventilateurs?**

**Q9. Le gouvernement fédéral a-t-il payé un prix juste et raisonnable pour les 10 000 ventilateurs achetés en vertu de ce contrat ? Sur quels critères s'est-il basé pour accepter un prix par unité de 23 700 \$ (obtenu en divisant le prix du contrat, 237 millions \$, par le nombre d'unités commandées, soit 10 000)?**

**R5-R9.** En mars, le gouvernement du Canada a lancé son [Plan canadien de mobilisation du secteur industriel pour lutter contre la COVID-19](#), mené par Innovation, Sciences et Développement économique Canada (ISDE). Dans le cadre de ce plan, ISDE a lancé un appel à l'action aux fabricants et aux entreprises du Canada pouvant être en mesure de soutenir la réponse du Canada à la pandémie. Dans le cadre de cet appel, ~~un consortium appelé Ventilators for Canadians a présenté~~ une proposition ~~a été présentée~~ pour le ventilateur V4C-560, qui ~~a été~~ examiné et recommandé par un comité d'experts composé de médecins cliniciens, d'experts de la chaîne d'approvisionnement et de spécialistes du domaine de la fabrication.

~~Dans le cadre de cet appel, un consortium appelé Ventilators for Canadians (V4C) a présenté une proposition pour le ventilateur V4C-560. Le~~

Pour donner suite ~~à la~~ recommandation du comité d'experts et à la demande de l'Agence de la santé publique du Canada, Services publics et Approvisionnement Canada ~~a négocié et signé a conclu un contrat~~ de 237 M\$ avec FTI Professional Grade inc. ~~(un membre du consortium V4C)~~ pour la fourniture de 10 000 ventilateurs V4C-560. ~~Toutes les procédures normales de passation de contrat ont été suivies, dont une vérification de l'intégrité du fournisseur.~~

~~En outre,~~ ~~En comparaison~~ aux autres contrats que le Canada a passés pour des ventilateurs disponibles sur le marché et fabriqués au Canada, le prix par unité dans ce contrat est ~~à la fois~~ stable et comparable. Santé Canada a autorisé le ventilateur V4C-560 en juin 2020.

Ce contrat est également **représente** un investissement dans **notre la capacité canadienne** de production d'équipements médicaux essentiels, qui aidera à garantir **que les Canadiens** disposent d'une source d'approvisionnement stable, pendant la pandémie actuelle et à l'avenir. ~~sans dépendre entièrement de sources d'approvisionnement étrangères.~~

## **The Globe and Mail**

**Walsh, Marieke (The Globe and Mail)**

**Date de réception de l'appel : 16 octobre 2020 à 14 h 55**

**Échéance : 19 octobre 2020 à 17 h**

Niveau 1 – COVID-19 – Contrats avec Baylis pour des EPI et des ventilateurs

### **QUESTIONS ET RÉPONSES :**

**Q1. Pourriez-vous préciser si le gouvernement du Canada a conclu un contrat avec Baylis Medical pour la fourniture de ventilateurs ou de tout autre EPI ou dispositif médical?**

R1. En mars, le gouvernement du Canada a lancé son [Plan canadien de mobilisation du secteur industriel pour lutter contre la COVID-19](#), mené par Innovation, Sciences et Développement économique Canada (ISDE). Dans le cadre de ce plan, ISDE a lancé un appel à l'action aux fabricants et aux entreprises du Canada pouvant être en mesure de soutenir la réponse du Canada à la pandémie. Dans le cadre de cet appel, ~~un consortium appelé Ventilators for Canadians a présenté~~ **une proposition a été présentée** pour le ventilateur V4C-560, qui **a été** examinée et recommandée par un comité d'experts composé de médecins cliniciens, d'experts de la chaîne d'approvisionnement et de spécialistes du domaine de la fabrication. ~~Dans le cadre de cet appel, un consortium appelé Ventilators for Canadians (V4C) a présenté une proposition pour le ventilateur V4C-560. Le~~

Pour donner suite ~~à la recommandation du comité d'experts et à la demande~~ de l'Agence de la santé publique du Canada, Services publics et Approvisionnement Canada ~~a négocié et signé a conclu un contrat~~ de 237 M\$ avec FTI Professional Grade inc. ~~(un membre du consortium V4C)~~ pour la fourniture de 10 000 ventilateurs V4C-560. ~~Toutes les procédures normales de passation de contrat ont été suivies, dont une vérification de l'intégrité du fournisseur.~~

~~En outre,~~ **En comparaison** aux autres contrats que le Canada a passés pour des ventilateurs disponibles sur le marché et fabriqués au Canada, le prix par unité dans ce contrat est **à la fois** stable et comparable. Santé Canada a autorisé le ventilateur V4C-560 en juin 2020.

Ce contrat est également **représente** un investissement dans **notre la capacité canadienne** de production d'équipements médicaux essentiels, qui aidera à garantir **que les Canadiens** disposent d'une source d'approvisionnement stable, pendant la pandémie actuelle et à l'avenir. ~~sans dépendre entièrement de sources d'approvisionnement étrangères.~~

**Q2. Un contrat a-t-il été accordé à Baylis Medical pour effectuer des travaux et, si oui, pouvez-vous confirmer la nature des contrats et si l'entreprise participe à des travaux gouvernementaux?**

R2. ~~Le gouvernement du Canada n'a attribué aucun contrat à Baylis Medical pour des approvisionnements liés à la COVID-19, dont des ventilateurs.~~

